Publié le : 04/09/2026

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260827-DE_2026_146-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2026

Date de convocation : 21 août 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 1er septembre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Natacha CARRO, Denis KEURMEUR,

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Madame Natacha CARRO donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Chantal TARDY

Secrétaire de séance : Alexis POIDEVIN

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260827-DE_2026_146-DE

CM 27.08.2026	Cessions des terrains du lotissement La Clé des champs au budget général vers le budget annexe	**Délibération n°2026-146**

Rapporteure : Adeline BRIVE

Madame l'adjointe au Maire en charge des finances et des affaires générales informe les membres du conseil municipal que la commune a acquis des terrains dans le bourg de Saint-Igneuc, cadastrés 301AA166, 301 AA 177, 301AA178 et 301AA180 pour créer le lotissement de la clé des champs. Ces terrains ont été payés sur le budget principal de la commune et sont inscrits à l'actif de la commune sous les numéros d'inventaire 2111-2023-LOTsaintIgneuc et 2111-2026-LOTcleChamps pour respectivement 88 951.22 € et 57 478.64€, soit 146 429.86€, qui correspond au prix d'achat des terrains, et des frais associés à ces acquisitions.

La commune les cède au lotissement de la clé des champs pour ce même montant de 146 429.86€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à

Décide,

- **De céder au lotissement la clé des champs le montant de 146 429.86 €, correspondant au prix d'achat des terrains et des frais d'acquisition associés afin de basculer les sticks au budget annexe La clé des champs**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Gwénaëlle AOUTIN